

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/09/2010
Réception par le Prefet : 06/09/2010
Publication : 10/09/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-10-5-3

Séance du vendredi 3 septembre 2010

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE AU FONCTIONNEMENT DES SYNDICATS MIXTES D'AMENAGEMENT DES STATIONS DE MONTAGNE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'affecter les crédits inscrits au budget primitif pour un montant de 426 000 €, pour les quatre syndicats mixtes pour l'année 2010 comme suit :
 - Syndicat mixte du Site du Lac Blanc :.....62 500 €
 - Syndicat mixte de la Vallée de Munster-Hautes Vosges :.....120 500 €
 - Syndicat mixte du Markstein Grand Ballon :.....125 500 €
 - Syndicat mixte du Ballon d'Alsace :.....117 500 €

La dépense est inscrite au programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561, Prog/Opération 2907, service 369 du budget primitif 2010.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté